

Bourse de Montréal Inc. - Modifications des articles 6651, 6652 et 6653 de la Règle Six – Modifications des modalités des limites de position sur les options

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications des articles 6651, 6652 et 6653 de la Règle Six, déposé par Bourse Montréal Inc. (la « Bourse »), portant sur les modalités des limites de position sur les options. Les modifications proposées permettront d'harmoniser les pratiques et normes de la Bourse avec celles qui sont en vigueur sur les bourses d'options américaines.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2009-11-27, Vol. 6, n° 47).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 26 décembre 2009, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Normand Bergeron
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4321
Numéro sans frais : 514.877.525.0337, poste 4321
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : normand.bergeron@lautorite.qc.ca